



# PROJET EMPLOI JEUNES ET DEVELOPPEMENT DE COMPETENCES



## PEJEDEC ADDITIONNEL

### PRESENTATION DU PROJET

- **OBJECTIFS** : Améliorer l'accès aux emplois et le Développement de compétences professionnelles des jeunes, hommes et femmes de tout niveau de qualification, âgés de 18 à 35 ans en situation de sans emploi ou sous-emploi.
- **COMPOSANTES** : (C1) Opportunités d'emplois temporaires ; (C2) Développement des compétences et Aide à l'emploi et (C3) Renforcement des capacités institutionnelles.
- **CIBLES** : 31 500 jeunes
- **MONTANT** : 50 millions USD (25 milliards FCFA)
- **DUREE** : 2015 -2020
- **PROGRAMMES** : Travaux à Haute Intensité de Main d'œuvre (THIMO), Stage, Apprentissage, Formation Professionnelle, Entrepreneuriat.

### RESULTATS

**Total : 32 249 bénéficiaires (102,4 % de taux de réalisation)**

- THIMO : 13 084    ▪ Stage : 2 481    ▪ FRR : 1 631
- Apprentissage : 10 033    ▪ Entrepreneuriat : 5 020

*Taux d'insertion (CDD, CDI, auto-emploi) : 72%*

**Taux de décaissement : 99,25%**

### Principales innovations

- 1 Appui plus conséquent à l'entrepreneuriat des jeunes par une subvention partielle de l'investissement par le projet, mise en place d'un fonds de garantie par les collectivités locales (pérennisation) et un suivi-accompagnement renforcé des bénéficiaires.
- 2 Développement de l'apprentissage en milieu rural pour permettre à des jeunes d'acquérir des compétences professionnelles de base dans les métiers ruraux agricoles et non agricoles auprès de structures de production et d'opérateurs de formation locaux.
- 3 Approche décentralisée de l'insertion des jeunes par maîtrises d'ouvrage déléguées avec les collectivités territoriales, dans des zones mal desservies par les interventions liées à l'emploi et où vit une proportion élevée de jeunes avec un faible niveau de qualification.
- 4 Appui à la réforme de l'apprentissage moderne type dual basé sur la mise place d'un nouveau cadre juridique, organisationnel et fonctionnel avec une implication forte du secteur privé ainsi que développement d'un mécanisme de financement plus soutenable et pérenne.
- 5 Le mise en place d'un incubateur agro-pastoral à partir d'une phase pilote pour favoriser l'entrepreneuriat agricole par la création de microentreprises agricoles.

